

COMITE DE PILOTAGE
SECRETARIAT TECHNIQUE

**2^{ème} Réunion extraordinaire du Comité de pilotage, Lomé le 2 février 2012,
Grande salle de réunion du Ministère des Mines et de l'Énergie**

Compte rendu

L'an deux mil douze et le jeudi deux février le Comité de pilotage s'est réuni en session extraordinaire dans la Grande salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie. La réunion a été animée par le Vice-président du Comité de Pilotage, Monsieur Badawasso GNARO, Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances.

Étaient présents à cette réunion, dix-sept membres du Comité de pilotage ainsi que deux experts du cabinet Moore Stephens. Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur National assisté de ses collaborateurs. La liste de présence est jointe en annexe au présent compte rendu.

À seize heures quinze minutes, le Vice-président a souhaité la bienvenue aux membres, qui se sont présentés ainsi que les experts du Cabinet Moore Stephens, et ouvert la réunion en proposant l'ordre du jour adopté comme suit :

1. Présentation du cabinet du conciliateur "Moore Stephens" et du programme de sa mission
2. Désignation des représentants des membres du Comité de pilotage à l'atelier du 7 février 2012 sur l'exercice de réconciliation des données
3. Prorogation de l'échéance du processus et actualisation du plan d'action
4. Divers

1. Présentation du cabinet du conciliateur "Moore Stephens" et du programme de sa mission

Le Vice-président a donné la parole au chef de mission, Monsieur Radhouane BOUZAIANE. Celui-ci a indiqué que Moore Stephens est un cabinet de renommée internationale basé à Londres (Grande Bretagne) qui se classe parmi les meilleurs sur le plan mondial dans la quête de la qualité et de l'efficacité. Ce cabinet est à son 6^{ème} pays d'expérience en matière de réconciliation des données sur les paiements déclarés par les industries extractives et les recettes perçues par les agences gouvernementales. Sa présence à Lomé s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du premier rapport ITIE au Togo ; un rapport qui va porter sur les données de l'année 2010 et qui sera prêt à être publié dès le 26 mars 2012.

Pour un meilleur remplissage du formulaire de déclaration, Monsieur BOUZAIANE a informé le Comité qu'un atelier de formation est prévu, pour le 7 février 2012 à l'Hôtel Sancta Maria de Lomé de 8 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, à l'intention des gestionnaires de compte des entreprises et des régies financières de l'Etat en vue d'une meilleure compréhension du formulaire et des déclarations de données de qualité et dans le délai requis. A l'issue de la formation, le formulaire qui aura été approuvé par le Comité de pilotage sera mis

à la disposition des entreprises et des régies de l'Etat qui auront une à deux semaines pour les remplir et les retourner aux experts. Le conciliateur procèdera alors au rapprochement des données, en dégagera les écarts éventuels et les expliquera en vue de faire des recommandations, si c'est nécessaire, pour améliorer la gouvernance. Pour finir, le Chef de mission s'est félicité du travail de cadrage accompli par le Secrétariat Technique avant leur arrivée. Selon lui, c'est la première étape de la mission qui est ainsi franchie.

Après la présentation du Cabinet Moore Stephens et du programme de la mission du conciliateur, le Vice-président a donné la parole aux membres du Comité de pilotage qui ont voulu obtenir des éclaircissements sur le déroulement de la mission. Ils ont notamment cherché à savoir si le travail de cadrage déjà réalisé par le Secrétariat Technique est normal par rapport aux pratiques observées dans les différents pays où la mission est déjà passée.

En répondant à cette question, Monsieur BOUZAIANE a affirmé que certains le font faire par un consultant, d'autres confient ce travail de cadrage au conciliateur recruté et d'autres encore, comme c'est le cas au Togo, le font faire par le Secrétariat Technique ; mais dans la plupart des cas, le résultat ne diffère pas souvent de celui que le Secrétariat Technique a obtenu. C'est donc un plus que ce travail ait été déjà fait avant l'arrivée du conciliateur.

2. Désignation des représentants des membres du Comité de pilotage à l'atelier du 7 février 2012 sur le formulaire de déclaration

Le Vice-président a donné la parole au Coordonnateur National pour donner les informations relatives à l'organisation de l'atelier et sur le mode de désignation des représentants du comité de pilotage.

Le Coordonnateur National a expliqué qu'il est demandé aux entreprises et aux régies financières de désigner chacune deux représentants pour assister aux travaux de l'atelier. Quant au Comité de pilotage, il revient aux différents collèges ou groupes de désigner leurs représentants respectifs en leur sein.

A la question de savoir quel sera le profil des personnes à désigner, le Coordonnateur National appuyé par les experts du cabinet Moore Stephens, répond que le rapport portant essentiellement sur les données, il est important que les gestionnaires de comptes soient les plus concernés pour des déclarations de qualité. Ainsi, chaque entreprise et chaque régie financière de l'Etat doit désigner deux participants dont un gestionnaire (celui qui sera chargé de remplir le formulaire) et son supérieur hiérarchique (celui sur qui il pourra s'appuyer pour donner un caractère officiel aux données à communiquer).

La société civile étant l'autre partie prenante du processus, des organisations de la société civile et des médias également se feront représenter. Le Comité de pilotage, organe de mise en œuvre et de suivi du processus, étant appelé à jouer un rôle primordial dans l'examen et la validation du rapport, le Secrétariat Technique propose que tous ses membres faisant partie du groupe de travail "Collecte et traitement de données" ainsi que deux membres de chacun des deux autres groupes à savoir : "Information et Communication" et "Renforcement de capacités" soient désignés pour participer aux travaux de l'atelier.

3. Prorogation de l'échéance du processus et actualisation du plan d'action

Une version actualisée du plan d'action 2010-2013 a été distribuée aux membres du Comité de pilotage qui doivent l'examiner pour son adoption à la prochaine réunion. Selon le Coordonnateur National, l'actualisation du plan d'action est nécessaire compte tenu de la prorogation du délai de mise en œuvre du processus qui passe de vingt-quatre mois à trente

mois aux termes des nouvelles règles de l'ITIE adoptées en 2011. Le financement de la Banque Mondiale étant prévu pour finir en 2012, il y a nécessité d'actualiser le plan d'action pour permettre que la convention de financement de la Banque couvre également la période supplémentaire. Les modifications pour entrer en vigueur doivent intervenir plus de six mois avant l'expiration du délai.

4. Divers

En divers, le Coordonnateur National a informé l'assemblée que le problème de remplacement du représentant de l'Association des Sinistrés des Phosphates du Togo (ASIPTO) a été porté devant le Secrétariat International qui recommande que le collège de la société civile, conformément aux règles de l'Initiative, trouve le mécanisme approprié pour procéder au remplacement du membre ou de l'association en question au sein du comité. Il recommande également qu'un dispositif préétabli de remplacement ou de rotation des membres de la société civile au sein du comité soit adopté pour éviter des situations de blocage ou de statu quo.

Le Coordonnateur National a également rendu compte de l'entretien qu'il a eu avec le Président de l'Union des journalistes indépendants du Togo (UJIT) pour qui il n'est plus possible de permettre que son représentant, actuellement Secrétaire Général du Syndicat des journalistes indépendants du Togo (SYNJIT), siège au nom de l'UJIT. Car selon lui, Monsieur DOMENI a suffisamment dénigré l'organisation sur les médias au point que rien ne pourra plus justifier qu'il prétende représenter dignement l'organisation au sein du Comité de pilotage ou nulle part ailleurs.

Le Vice-président a alors demandé au Secrétariat Technique de trouver des pistes de solution aux problèmes des organisations de la société civile représentées au sein du comité de pilotage et de faire des propositions à la prochaine réunion extraordinaire fixée de commun accord au 8 février 2012 à 9 heures pour valider le formulaire de déclaration.

Un dernier intervenant voulait savoir s'il n'y a pas de retard dans le respect du chronogramme de la mise en œuvre du processus. A cette question, le Coordonnateur National a répondu qu'il n'y a véritablement pas de retard si l'on tient compte de la prolongation de six mois obtenue grâce aux nouvelles règles de l'ITIE adoptées en 2011 et qui reporte le délai de mise en œuvre à trente mois au lieu de vingt-quatre mois initialement prévus.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Vice-président a mis fin à la séance à 18 heures 30 minutes.

Adopté à Lomé, le 8 février 2012

Le Coordonnateur National

Le Vice-Président



Didier Kokou AGBEMADON
Didier Kokou AGBEMADON



Badawasso T. GNARO
Badawasso T. GNARO